



PREFET DE LA CREUSE

Préfecture
Direction Départementale du Développement Local
Bureau des Procédures d'Intérêt Public

Arrêté préfectoral n° 2012230-02 en date du 16 OCT. 2012
définissant les modalités d'habilitation des associations agréées au titre du Code de
l'Environnement pour siéger au sein de certaines instances

Le Préfet de la Creuse,

VU le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations, reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

VU le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'Environnement et de développement durable ;

VU l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 fixant la composition du dossier de demande de participation au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives ;

VU la consultation du comité de l'administration régionale (CAR) en date du 19 septembre 2012 ;

SUR PROPOSITION de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} - Les associations agréées au titre du Code de l'Environnement faisant état d'au moins 25 membres au moment de leur demande, réalisant des activités sur au moins l'un des deux arrondissements que compte le département de la Creuse et remplissant toutes les autres exigées par les textes réglementaires pourront participer au débat sur l'Environnement dans le cadre des instances consultatives instituées dans le département de la Creuse en application du décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 susvisé.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 - Le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

FAIT à GUERET, le 16 OCT. 2012

Le Préfet,

Claude SERRA

